



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Paris, le 26 juillet 2006

COMMUNIQUE DE PRESSE

La canicule concerne également les travaux agricoles

Dominique BUSSEREAU, Ministre de l'Agriculture et de la Pêche, vient d'appeler ce jour les professions agricoles à la vigilance qui s'impose pour tout travail en cette période de canicule.

Se situant dans le cadre du Plan Canicule 2006, le Ministre a écrit à l'ensemble des organisations professionnelles pour attirer leur attention sur toutes les personnes exposées aux travaux à la chaleur dans les champs, les vergers, les serres et locaux de production et diffuse une fiche de consignes de sécurité, disponible également sur le site Internet du Ministère.

Elaboré en partenariat avec la Mutualité Sociale Agricole, ce document rappelle les principes de base à respecter :

- Surveiller la température ambiante et mettre à disposition des sources d'eau potable fraîche afin de boire régulièrement ;
- Mettre en place, si nécessaire, une organisation du travail permettant d'adapter les cadences et les rythmes de travail ;
- Adapter les horaires de travail dans la mesure du possible et organiser les pauses de façon à bénéficier de temps de récupération adaptés ;
- Informer tous les travailleurs des risques, des moyens de prévention, des signes et des symptômes de coup de chaleur, en affichant, au besoin, les recommandations à suivre pour éviter ce risque.

Les services d'inspection du travail agricole et les caisses de MSA se tiennent à la disposition des exploitants et entrepreneurs agricoles pour les aider à mettre en œuvre ces mesures de prévention.

Dominique BUSSEREAU sait pouvoir compter sur le sens de responsabilité et la mobilisation du monde agricole pour faire face à cette situation particulièrement critique.

Contacts presse :

Sophie Geng, conseillère presse communication – Cabinet de Dominique Bussereau : 01 49 55 59 74
Service de presse du Ministère : 01 49 55 60 11